

De : ONI Présidence [<mailto:presidence.cnoi@ordre-infirmiers.fr>]

Envoyé : vendredi 2 décembre 2016 12:31

À : PRESIDENT FNI - Philippe TISSERAND

Objet : Suite de notre entretien

Importance : Haute

Monsieur le Président, cher confrère,

A la suite de notre dernière rencontre, je vous confirme les décisions prises par le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers le 29 septembre 2016 concernant la cotisation 2017 et le recouvrement des arriérés :

-La cotisation 2017 sera appelée au début du mois de décembre 2016, son montant restera inchangé pour les libéraux, les sociétés et les salariés.

-Le recouvrement des arriérés sera appelé dans le courant du mois de janvier 2017, il concernera les cotisations dues pour les années 2015 et 2016 uniquement. Les cotisations antérieures ne seront plus appelées. A défaut de règlement, il sera procédé au recouvrement par voie contentieuse.

Confraternellement



Didier BORNICHE
Président
228, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris
Tél : 01 71 93 84 53
Site internet : www.ordre-infirmiers.fr